



PRÉFET DE LA RÉUNION

CABINET DU PREFET

SERVICE REGIONAL
DE LA COMMUNICATION
INTERMINISTERIELLE

ARRETE N° 2489

enregistré le 15 décembre 2015
relatif à la publication des annonces judiciaires et légales
dans le département de La Réunion pour l'année 2016

--oOo--

**LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 relative aux annonces judiciaires et légales, modifiée par la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 fixant par département, le minimum de diffusion imposé aux journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales, complété par le décret n° 55-1727 du 20 décembre 1955 ;

VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, version consolidée du 31 décembre ;

VU l'arrêt du 27 juin 2013 de la Cour d'appel de Douai ;

SUR proposition du directeur de cabinet du Préfet de La Réunion,

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}

Est publiée comme suit, pour l'année 2016, la liste des journaux susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, le code de procédure pénale, le code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats.

Quotidiens

- **LE JOURNAL DE L'ILE DE LA REUNION**
Centre d'Affaires Cadjee - 62 boulevard du Chaudron - B.P. 40019
97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX
- **LE QUOTIDIEN DE LA REUNION**
1 rue Lislet Geoffroy - B.P. 97712
97804 SAINT-DENIS CEDEX 9

Hebdomadaires

- **VISU**
13 allée Bonnier
97400 SAINT-DENIS

ARTICLE 2

Le directeur de cabinet du préfet de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 15 décembre 2015

P/LE PREFET,

Le directeur de cabinet



Julie BOUAZIZ